

En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent

Insee Première • n° 1961 • Juillet 2023



Fin 2021, 3,9 millions de personnes exercent une activité non salariée en France. Hors agriculture, le nombre de non-salariés « classiques », qui baissait depuis 2014, rebondit légèrement (+0,5 % en 2021). Le nombre de micro-entrepreneurs continue quant à lui de fortement augmenter (+19 % en 2021) ; ils représentent 47 % de l'ensemble des non-salariés en 2021. Le nombre total de non-salariés a augmenté de 1,5 million par rapport à fin 2008, soit +65 %.

En 2020, pénalisé par la crise sanitaire, le revenu d'activité moyen des non-salariés avait chuté. Il rebondit en 2021 sous l'effet de la reprise économique : +9,6 % en euros constants en un an pour les non-salariés « classiques » (4 030 euros en moyenne par mois) et +12,8 % pour les micro-entrepreneurs (630 euros). Ces évolutions tiennent compte des mesures d'allègement de cotisations, mais pas des aides exceptionnelles versées dans le cadre des autres dispositifs de soutien, qui ne sont pas considérées comme des revenus d'activité.

Fin 2021, en France, 3,9 millions de personnes exercent à titre principal ou secondaire une activité non salariée, en tant qu'entrepreneurs individuels ou gérants majoritaires de sociétés (ces deux statuts constituent les non-salariés « classiques ») ou en tant que micro-entrepreneurs. Parmi eux, 0,4 million de personnes exercent une activité dans le secteur agricole ► **encadré**. Hors secteur agricole, les **non-salariés** se concentrent principalement dans les services aux entreprises (26 %) ou aux particuliers (21 %), la santé (16 %), le commerce (16 %) et la construction (12 %), mais ils sont peu présents dans l'industrie (5 %) et les services de transport (5 %).

Le nombre de non-salariés croît de nouveau, porté par les effectifs de micro-entrepreneurs

Hors secteur agricole, le nombre de non-salariés augmente de 8,4 % en 2021 ► **figure 1**, après déjà +4,0 % en 2020 et +6,4 % en 2019, portant à +65 % la hausse depuis 2008 (soit +1,5 million). Comme les années précédentes, ce dynamisme est porté par le micro-entrepreneuriat, dont les plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au statut, après avoir doublé en 2018, ont à nouveau légèrement augmenté en 2020 (+3,6 %). Le nombre de **micro-entrepreneurs économiquement actifs** croît ainsi fortement en 2021 :

+18,9 %, après +10,2 % en 2020 et +18,1 % en 2019.

Les effectifs de **non-salariés classiques**, qui avaient diminué de près de 10 % entre 2013 et 2019 avant de pratiquement se stabiliser en 2020 (-0,2 %), rebondissent légèrement en 2021 (+0,5 %). Les dispositifs de soutien durant la crise sanitaire (fonds de solidarité, aides exceptionnelles, reports et réductions de cotisations) ont en effet limité les défaillances d'entreprises sur ces deux années. Les non-salariés « classiques » représentent ainsi 1,8 million de personnes fin 2021 (51 % d'entrepreneurs individuels et 49 % de gérants majoritaires de sociétés). Ils se concentrent principalement dans les secteurs de la santé (25 %) et des services aux entreprises (22 %), où leurs effectifs ont augmenté de 1,7 % sur un an.

Près de la moitié des non-salariés sont micro-entrepreneurs

Fin 2021, 1,6 million de micro-entrepreneurs sont économiquement actifs, soit près du double par rapport à fin 2016 ; ils représentent 47 % des non-salariés hors agriculture et même plus de 70 % dans quelques secteurs, notamment dans certains services aux particuliers (comme les activités artistiques, récréatives ou l'enseignement), dans le

commerce de détail hors magasin ainsi que dans des services de transport. Les micro-entrepreneurs sont au contraire quasi absents des secteurs principalement composés de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut (avocats, infirmiers, médecins, etc.).

Le nombre de micro-entrepreneurs augmente dans presque tous les secteurs en 2021. Comme en 2020, la hausse est très marquée dans les secteurs de la vente à distance (+46 %) et dans les autres activités de poste et de courrier (+39 %), dont la principale activité est la livraison à domicile, fortement sollicitée pendant la crise sanitaire du fait de la fermeture de certains magasins et de restaurants (encore en vigueur au cours du premier semestre 2021).

Les revenus d'activité sont très dispersés parmi les non-salariés classiques

En 2021, les non-salariés classiques perçoivent en moyenne un **revenu d'activité** de 4 030 euros par mois. Parmi eux, 11 % déclarent un revenu d'activité nul (ou déficitaire), car ils n'ont pas dégagé de bénéfices ou ne se sont pas versé de rémunération. Plus restreinte qu'en 2020 (12 %), cette part reste nettement supérieure à celle observée en 2019 (8 %) ► **figure 2**. Elle varie de 2 % pour les professionnels de santé à plus

de 25 % dans l'enseignement, les activités immobilières, les arts, spectacles et activités récréatives.

Les taxis et VTC génèrent les revenus les plus faibles (1 260 euros par mois en moyenne), derrière le commerce de détail hors magasin, l'enseignement et les services personnels (de 1 560 à 1 600 euros mensuels). Les médecins et dentistes perçoivent en moyenne les revenus les plus élevés (9 910 euros), devant les juristes et comptables (8 540 euros) et les pharmaciens (7 220 euros).

Le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques rebondit nettement en 2021

Pénalisé par la crise sanitaire, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques a chuté de près de 5,8 % en euros constants en 2020. Il rebondit nettement en 2021 (+9,6 %), sous l'effet de la reprise économique, particulièrement marquée au second semestre. Il dépasse ainsi de 3,3 % son niveau de 2019.

Ces revenus, nets de cotisations, auraient plus faiblement progressé entre 2019 et 2021 (de l'ordre de 2 points de moins) sans les reports, réductions et exonérations de cotisations sociales accordés sur cette période pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. En revanche, ils n'intègrent pas les aides versées dans le cadre des autres dispositifs de soutien aux entrepreneurs pendant la crise sanitaire (fonds de solidarité, aides exceptionnelles) ; en effet ces aides ne sont pas considérées comme des revenus d'activité [Amar, Treppoz, 2022].

Le revenu moyen augmente dans tous les secteurs. Les hausses les plus fortes concernent des secteurs dont l'activité avait été largement affectée par les restrictions pendant les périodes de confinement en 2020 : +24 % en euros constants pour les taxis et VTC en 2021, +17 % dans les arts et spectacles. Pour autant, le revenu moyen de ces deux secteurs reste inférieur à leurs niveaux d'avant-crise (respectivement -15 % et -4 % par rapport à 2019).

Tous les niveaux de l'échelle de revenus augmentent en 2021, mais la hausse est d'autant plus forte qu'on descend dans la distribution : 20 % des non-salariés classiques (y compris ceux n'ayant pas dégagé de revenu) gagnent moins de 620 euros en moyenne par mois, soit une hausse du 2^e décile de 24 % en euros constants en 2021, tandis que le revenu médian augmente de 12 % pour atteindre 2 550 euros, et que le 9^e décile progresse de 7 % (à 8 810 euros).

Un micro-entrepreneur sur deux gagne moins de 320 euros par mois

En 2021, les micro-entrepreneurs perçoivent en moyenne 630 euros par mois de leur activité non salariée, soit 6,4 fois moins que les non-salariés classiques. Leur faible revenu est lié à la nature de ce régime qui impose des plafonds sur les chiffres d'affaires pour en bénéficier. En 2021, un micro-entrepreneur sur quatre (hors revenus nuls) gagne moins de 80 euros par mois, un sur deux moins de 320 euros, et un sur dix plus de 1 650 euros.

► 1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur (hors agriculture)

Catégorie	Effectifs au 31 décembre			Revenus mensuels moyens (y compris revenus nuls)			Proportion de revenus nuls (en %)
	En 2021 (en milliers)	Évolution 2021/2020 (en %)	Évolution 2021/2019 (en %)	En 2021 (en euros)	Évolution 2021/2020 en euros constants (en %)	Évolution 2021/2019 en euros constants (en %)	
Non-salariés, hors micro-entrepreneurs, dont :	1 841	0,5	0,3	4 030	9,6	3,3	11,1
<i>gérants majoritaires de société</i>	903	2,3	4,0	3 890	10,2	3,4	13,8
<i>entrepreneurs individuels</i>	938	-1,1	-3,0	4 180	9,3	3,6	8,6
Industrie (hors artisanat commercial)	67	-0,9	-2,5	3 160	9,8	1,2	13,7
Construction	236	0,6	0,1	2 880	8,0	0,8	8,3
Commerce et artisanat commercial	325	-1,0	-2,4	3 120	9,8	7,4	13,7
Commerce et réparation d'automobiles	47	0,2	-0,1	2 590	7,0	0,1	13,1
Commerce de gros	53	-2,0	-2,8	3 810	8,0	5,6	18,0
Commerce pharmaceutique	25	-1,9	-3,8	7 220	9,3	5,7	3,3
Métiers de bouche	41	-1,9	-4,0	2 730	6,8	9,4	8,8
Commerce de détail en magasin	129	-0,8	-2,2	2 660	12,7	11,7	14,4
Commerce de détail hors magasin	30	0,3	-2,7	1 560	15,3	11,4	20,0
Transports, dont :	61	2,0	2,5	1 910	11,9	-9,0	16,8
<i>taxis et VTC</i>	36	0,7	1,0	1 260	24,1	-15,3	16,7
Services aux entreprises et services mixtes	396	1,7	2,2	5 250	8,3	2,0	13,3
Information-communication	40	0,0	-0,8	4 050	9,2	3,3	16,2
Activités financières et d'assurance	37	5,1	9,0	6 350	3,4	1,7	12,6
Activités immobilières	39	4,3	7,1	3 220	10,7	3,4	25,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, dont :	241	1,0	1,0	5 910	8,6	2,1	10,1
<i>activités juridiques et comptables</i>	98	2,6	4,4	8 540	7,6	0,9	4,4
<i>conseil de gestion</i>	53	0,6	-0,1	4 280	13,2	2,9	18,5
<i>architecture, ingénierie</i>	48	-1,0	-2,6	3 980	7,1	-0,6	11,0
Services administratifs et de soutien aux entreprises	40	1,8	2,7	3 240	10,7	-0,5	19,9
Services aux particuliers (hors santé)	300	-1,1	-2,3	1 750	11,6	-4,6	18,8
Hébergement-restauration	147	-0,8	-0,8	1 910	11,4	-6,0	21,4
Arts, spectacles et activités récréatives	23	-2,8	-3,5	1 660	17,0	-3,9	25,8
Enseignement	43	-1,7	-5,6	1 590	4,1	-10,4	25,1
Services personnels, dont :	87	-0,9	-2,9	1 600	14,4	0,4	10,2
<i>coiffure et soins de beauté</i>	59	-1,3	-2,9	1 580	16,9	0,7	7,5
Santé humaine et action sociale, dont :	456	1,7	2,6	6 030	8,5	3,5	2,1
<i>médecins et dentistes</i>	166	-1,2	-2,7	9 910	9,6	5,7	1,8
<i>professions paramédicales, sages-femmes</i>	262	3,7	6,6	3 910	9,6	5,0	1,4
Micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs	1 636	18,9	31,0	630	12,8	4,6	1,1
Ensemble y compris ME économiquement actifs	3 478	8,4	12,7	2 470	3,6	-5,6	6,5

Notes : les non-salariés dont le secteur d'activité est inconnu ont été répartis dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Dans les indicateurs relatifs aux revenus, ils sont pris en compte uniquement pour les totaux, mais pas dans le détail par secteur. Les non-salariés **taxés d'office** sont pris en compte dans les effectifs mais pas dans les revenus.

Lecture : fin 2021, 61 000 non-salariés (hors micro-entrepreneurs) travaillent dans le secteur des transports. Parmi eux, 16,8 % ont un revenu nul. Le revenu mensuel moyen (y compris revenus nuls) est de 1 910 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2021, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

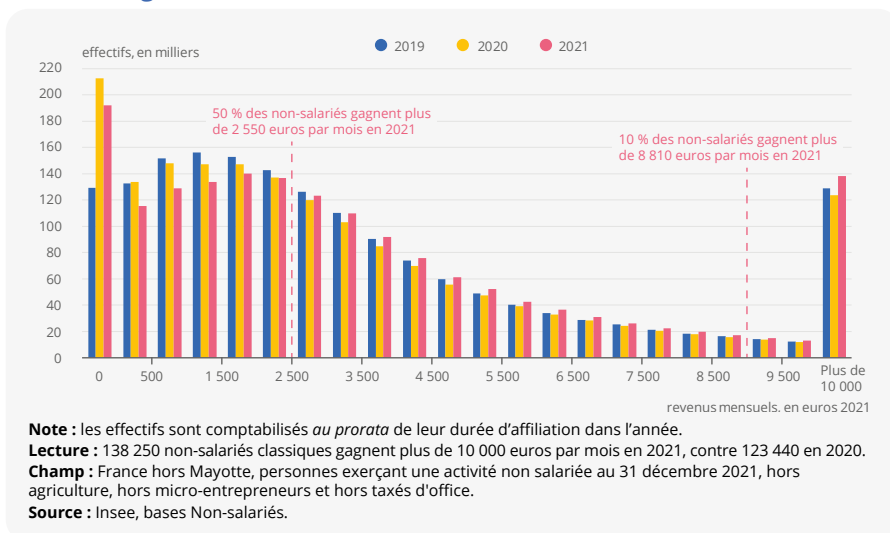
Le micro-entrepreneuriat correspond, de fait, souvent à une activité d'appoint : fin 2021, 30 % des micro-entrepreneurs cumulent cette activité avec un travail salarié, contre 9 % des non-salariés classiques. La part des micro-entrepreneurs pluriactifs, qui était stable entre 2017 et 2020, augmente de 2 points en 2021. Le revenu d'activité global de ces micro-entrepreneurs pluriactifs (incluant leurs salaires) atteint 2 290 euros mensuels en 2021, dont seuls 360 euros proviennent de leur activité non salariée. Les micro-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée perçoivent en moyenne 740 euros par mois.

Le revenu moyen des micro-entrepreneurs repart à la hausse en 2021

Après un net repli en 2020 (-7,2 %), le revenu moyen des micro-entrepreneurs augmente de 12,8 % en euros constants en 2021, dépassant ainsi de 4,6 % son niveau d'avant-crise.

Le revenu moyen des micro-entrepreneurs augmente dans tous les secteurs

► 2. Distribution des revenus d'activité des non-salariés classiques (hors agriculture)



en 2021, à l'exception des autres activités de transport (les livreurs à domicile notamment) où il baisse de 17 %. Le repli dans ce secteur, déjà très peu rémunérateur (un micro-entrepreneur sur deux y gagne moins de 100 euros

par mois en 2021) est lié notamment à la forte proportion de micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité dans l'année (30 %), ces entrants percevant un revenu de 22 % inférieur à celui des plus anciens du secteur.

► Encadré - En 2021, les revenus d'activité des non-salariés du secteur agricole se redressent fortement

Fin 2021, en France, 422 000 personnes exercent une activité non salariée dans l'agriculture, la sylviculture ou les services d'aménagement paysager ► **figure**, soit près de 5 000 de moins qu'un an auparavant (-1,2 %). Une personne sur cinq bénéficie du régime du **micro-bénéfice agricole**, avec un revenu moyen de 670 euros par mois en 2021, en considérant que leur revenu est nul lorsque l'exercice est déficitaire. Les autres personnes sont imposées au régime réel ; leur nombre diminue en 2021 (-1,3 %), et ce dans la plupart des filières agricoles. En 2021, les non-salariés imposés au régime réel retirent en moyenne 1 910 euros par mois de leur activité (2 110 euros en considérant nul le revenu en cas de déficit). 15,0 % d'entre eux déclarent un revenu nul ou déficitaire. Cette part est particulièrement élevée dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (28,3 %), ainsi que dans l'arboriculture (20,6 %).

Dans la production agricole, les revenus varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix, des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes, et des aléas épizootiques qui pèsent sur les cheptels. Les revenus (y compris déficits) s'y redressent nettement en 2021 (+11,7 % en moyenne) après deux années de baisse (-6,0 % en 2020 et -2,3 % en 2019). L'année 2020 avait été marquée par des conditions climatiques particulièrement défavorables (hiver pluvieux, succession de tempêtes à la fin de l'hiver et au début du printemps, sécheresses printanières et estivales marquées, inondations en fin d'année). Le revenu moyen rebondit très vivement en 2021 dans les céréales et grandes cultures (+41,1 %) ainsi que dans l'arboriculture (+26,0 %). À l'inverse, il recule dans la production de granivores (-26,6 %), en lien avec la hausse des coûts de production, notamment des prix de l'aliment.

Effectifs et revenus d'activité des non-salariés dans les secteurs agricoles en 2021

Catégorie	Effectifs au 31 décembre		Revenus mensuels moyens				Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)
	En 2021 (en milliers)	Évolution 2021/2020 (en %)	En 2021 (en euros)	Évolution 2021/2020 en euros constants (en %)	En 2021 (en euros)	Évolution 2021/2020 en euros constants (en %)	
Non-salariés du régime agricole imposés au régime réel	329	-1,3	2 110	9,1	1 910	11,3	15,0
Production agricole	290	-1,7	2 070	9,2	1 860	11,7	15,6
Céréales et grandes cultures	66	-2,4	2 360	31,0	2 150	41,1	16,5
Culture de légumes, fleurs, plantes	19	0,8	3 020	0,7	2 800	0,0	17,8
Culture de vignes	28	-1,6	3 050	0,7	2 760	-0,3	16,3
Arboriculture	10	2,7	2 670	19,3	2 440	26,0	20,6
Production de bovins	90	-2,7	1 610	3,3	1 480	4,3	12,6
Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux	20	2,0	1 260	7,0	680	15,4	28,3
Production de granivores	15	-1,9	1 930	-22,7	1 710	-26,6	15,7
Culture et élevage combinés	43	-1,8	2 050	12,3	1 880	15,4	13,5
Autres (sylviculture, services d'aménagement paysager, etc.)	39	1,3	2 450	8,6	2 330	9,6	10,2
Micro-bénéfices agricoles (micro-BA) économiquement actifs	93	-0,6	670	5,3	650	5,6	1,4
Ensemble y compris micro-BA économiquement actifs	422	-1,2	1 780	8,5	1 620	10,6	11,9

Lecture : les effectifs de non-salariés du régime agricole imposés au régime réel s'élèvent à 329 000 fin 2021, en baisse de 1,3 % par rapport à 2020.

Champ : France hors Mayotte pour les effectifs, France métropolitaine hors nouveaux installés pour les revenus. Personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2021 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

Source : Insee, bases Non-salariés.

Parmi les micro-entrepreneurs, le revenu moyen augmente le plus pour les VTC (+25 % à 580 euros). Toutefois, cette hausse est loin de compenser la baisse de 2020, leur revenu de 2021 restant nettement inférieur à celui de 2019 (-30 %). En 2021, ce secteur est resté fortement pénalisé par une baisse de l'activité touristique et des déplacements professionnels.

Au total, pour l'ensemble des non-salariés, le revenu moyen augmente de 3,6 % en 2021, en euros constants. Cette progression est bien plus faible que

celles observées séparément pour les non-salariés classiques d'une part, les micro-entrepreneurs d'autre part, ce qui s'explique par un fort effet de composition : la nouvelle hausse de la part des micro-entrepreneurs, dont les revenus moyens sont nettement inférieurs, continue de peser sur l'évolution moyenne des revenus de l'ensemble des non-salariés. Par rapport à 2019, dernière année avant la crise sanitaire, le revenu moyen de l'ensemble des non-salariés en 2021 est inférieur de 5,6 % en euros constants. Évaluées dans un autre cadre, celui de la comptabilité nationale, sur

un champ (entreprises individuelles) et en regard d'un concept (le revenu mixte) relativement proches de ceux de cette étude, les aides versées aux entrepreneurs dans le cadre du fonds de solidarité en 2021 compenseraient pour plus de moitié cette baisse. Cette compensation globale résulte toutefois de situations variables au niveau individuel.

À secteur égal, les femmes non-salariées classiques gagnent 31 % de moins que les hommes

Les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés (40 % en 2021), même si leur part augmente continuellement (31 % en 2008). Les femmes non salariées classiques perçoivent en moyenne 19 % de moins que leurs confrères en 2021 (3 510 euros par mois, contre 4 350 euros). Dans les secteurs les plus rémunérateurs, elles sont relativement plus nombreuses (entre 43 % et 56 % chez les médecins, professions du droit, pharmaciens) : si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 31 % à celui des hommes. Une partie de l'écart s'explique par un volume de travail moins important ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises en moyenne plus petites.

Les femmes micro-entrepreneuses gagnent quant à elles mensuellement 100 euros de moins que leurs homologues masculins (570 contre 670 euros), soit -15 %.

Mélinée Treppoz,
Élise Amar (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

Pour en savoir plus

- Amar É., Treppoz M., « En 2020, les revenus d'activité des non-salariés chutent », *Insee Première* n° 1926, octobre 2022.
- « Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019 », *Insee Résultats*, février 2022.
- *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.

Sources

La [base Non-salariés](#) est issue de deux sources administratives, gérées par la Caisse nationale des Urssaf (ex-Acoss) et par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA). Cette étude se limite aux non-salariés en activité en fin d'année, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, au 31 décembre, sont inscrites auprès d'un organisme de protection sociale des travailleurs non salariés. Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes, etc.) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée. Les non-salariés qui exercent une activité saisonnière récurrente restent en général affiliés au régime de protection sociale en permanence ; ils sont donc bien pris en compte, même dans le cas où leur activité s'exerce principalement sur une saison. Sauf mention explicite contraire, les résultats portent sur les secteurs non agricoles. Dans le secteur agricole, les cotisants de solidarité, dont l'importance de l'activité ne leur permet pas de bénéficier du statut de chef d'exploitation, sont exclus du champ.

Définitions

Les **non-salariés** sont les personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés classiques de l'autre.

Les **non-salariés classiques** sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL).

Le régime de l'auto-entrepreneur, devenu ensuite micro-entrepreneur, a été mis en place au 1^{er} janvier 2009. Il est accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés et offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Un **micro-entrepreneur est économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Le régime du **micro-bénéfice agricole** (micro-BA) a été mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole. Il vise à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé.

Le **revenu d'activité** est la rémunération issue de l'activité non salariée (hors aides versées par les pouvoirs publics au titre de la crise sanitaire), déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG non déductible, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels, bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires (incluant une partie des dividendes). En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

Le revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les non-salariés classiques ne déclarant pas leur revenu sont **taxés d'office** par la Caisse nationale des Urssaf pour le recouvrement des cotisations ; ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Les **déciles** partagent la population en dix sous-populations : le premier décile de revenu (D1) est le seuil de revenu en dessous duquel se situent les 10 % de personnes ayant les plus bas revenus. Le cinquième décile (D5) correspond à la médiane ; le revenu médian partage la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre moitié gagne plus.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
L. Pivon

Code Sage : IP231961
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2023
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Gadaud

@InseeFr
www.insee.fr

